

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 15 (1907)
Heft: 58

Artikel: Notes d'ecclésiologie
Autor: Michaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES D'ECCLÉSIOLOGIE¹⁾.

V.

De la vraie notion de l'infailibilité de l'Eglise. — Certains théologiens poussent si loin la notion de l'infailibilité de l'Eglise qu'ils proclament cette Eglise *divine*, divine du moins dans ses enseignements. Or, qui ne voit qu'une société d'hommes ne peut pas être divine, et que la déclarer divine, c'est singulièrement compromettre la notion de la Divinité? Dans des questions de cette gravité, il importe, plus que partout ailleurs, de modérer ses expressions et de rester dans les strictes limites de l'exactitude.

Il est clair que l'Eglise, sans ses membres, n'est qu'une abstraction; que tous les membres de l'Eglise, quels qu'ils soient, sont imparfaits; que l'Eglise est donc imparfaite, et donc qu'elle ne peut pas être divine.

Il est clair que, si l'Eglise était divine, elle serait sans tache; or elle a des taches; aveugle celui qui ne les voit pas. Donc elle n'est pas divine. « L'apologiste le plus osé doit admettre une différence entre l'idéal et la réalité, une imperfection dans ce qui est, comparé avec ce qui devrait être²⁾. » C'est en vain qu'on en appelle au plan divin: « chaque fois que le plan divin a été confié à l'exécution de l'homme, chaque fois que la coopération de l'homme a été réclamée comme facteur dans l'établissement de l'harmonie, alors il y a eu manque de perfection... L'infidélité de la part de l'élément humain fit grand tort au témoignage que l'Eglise portait en elle-même. La croissance fut loin d'être un progrès ininterrompu suivant les lignes d'un plan providentiel. Elle eut, elle

¹⁾ Voir la *Revue* de janvier 1907, p. 33-53.

²⁾ R. P. Sorley, *Annales de phil. chrétienne*, octobre 1904, p. 52.

aussi, sa trahison et sa passion, et dans son agonie elle reçut, comme son Maître, tant d'opprobres, elle fut si affreusement défigurée, qu'il n'y a que l'œil perçant de la foi qui la puisse reconnaître ¹⁾. »

Donc non seulement l'Eglise n'est pas divine, mais elle est imparfaite. Et cependant nous la disons infaillible, en ce sens que, lorsqu'elle est avec le Christ ou que le Christ parle en elle, lorsqu'elle enseigne ce que le Christ lui a enseigné, lorsqu'elle répète sur les toits ce que le Christ a enseigné dans le secret à ses disciples, lorsqu'elle transmet exactement le dépôt doctrinal que J.-C. lui a confié et lui a dit de transmettre au monde, alors elle est infaillible, sa parole étant la parole même du Christ, et le Christ comme Verbe incarné étant infaillible. Il faut donc distinguer ce que le Christ a enseigné à ses disciples et le reste. Ce qu'il a enseigné est, pour tout disciple fidèle, sacré et divin: voilà le dogme, le seul dogme et tout le dogme; il n'y en a pas d'autre. Nous pouvons le connaître certainement et infailliblement, par le témoignage universel, constant et unanime de l'Eglise, lorsqu'elle témoigne ainsi ce qu'elle a reçu du Christ même, son unique Docteur. Ce témoignage, avec ses trois propriétés essentielles, relève de l'histoire et appartient à l'histoire. Donc l'Eglise est de fait infaillible, lorsqu'elle est l'écho fidèle des enseignements du Christ, enseignements consignés dans l'Ecriture et dans la tradition universelle, constante et unanime. Quant à ce que le Christ a jugé à propos de ne pas enseigner au monde, cela ne saurait être imposé en son nom; cela ne peut être enseigné que par les hommes parlant en leur nom personnel et par conséquent n'étant pas infaillibles. Donc tout ce qui ne fait pas partie du dépôt de la révélation du Christ, révélation faite par lui une fois pour toutes, est doctrine purement humaine, par conséquent non infaillible, par conséquent libre, par conséquent discutable. Oui, tout ce qui n'est pas enseigné par le Christ même, tout ce qui n'a pas été cru comme venant de lui, tout ce qui n'est pas attesté comme tel par l'Eglise de tous les temps et de tous les pays où elle est établie, doit être laissé aux recherches de la science et à la liberté des consciences.

¹⁾ *Ibid.*, p. 53, 56.

Telle est, en deux mots, la notion de l'infailibilité de l'Eglise. En insistant comme nous le faisons sur les *enseignements du Christ*, nous avons conscience d'être tout à fait d'accord avec les apôtres et les premiers chrétiens, qui ont montré tant de zèle à recueillir les *Logia* du Christ. L'Evangile primitif n'a été qu'un recueil de ses discours; plus tard, Papias en a encore recherché, pour tâcher d'en compléter les recueils, si possible. On n'a ajouté aux *Discours* les faits que pour mettre en relief les Discours et les mieux faire comprendre. Peut-être n'a-t-on pas attaché tout d'abord assez d'importance aux actes; la théorie actuelle du *vécu* et de l'*expérimenté* n'existait pas; on cherchait davantage les discours, les enseignements, les préceptes, l'idéal, la leçon qui montre la voie, la vérité et la vie. Donc nous sommes bien dans la tradition toute première de l'Eglise.

Là était l'élément divin et infailible, et il n'était que là. Donc l'Eglise ne peut être infailible que lorsqu'elle s'en tient à cet élément divin et infailible. Le reste, elle n'a mission ni de l'enseigner, ni de le transmettre, ni de le définir. « En effet, dit Guettée, quant aux doctrines *qui n'appartiennent pas au dépôt de la révélation* et qui n'ont pas été définies, la lutte est permise et la liberté de l'esprit humain doit être respectée; quant à l'hérésie, S. Paul nous dit qu'elle est *nécessaire*, afin que la foi des croyants soit solide et éclairée¹⁾. »

On objecte : Cette infailibilité de l'Eglise telle qu'elle vient d'être expliquée, est sans doute absolue *ex parte Christi*, en tant qu'elle porte sur les paroles du Christ; mais, en ce qui concerne l'Eglise, elle n'est que relative ou conditionnelle, puisqu'elle exige que l'Eglise, pour être infailible, se borne aux enseignements même du Christ, tels qu'ils ont été enregistrés par les écrivains du N.-T. et tels que la tradition universelle les a transmis dès le commencement à toutes les Eglises apostoliques. Or cette infailibilité conditionnelle amoindrit l'autorité de l'Eglise et restreint la portée des textes des Ecritures sur lesquels elle est fondée.

Nous répondons, au contraire, que l'infailibilité absolue dont certains théologiens gratifient l'Eglise, exagère et fausse la véritable mission de l'Eglise, lui attribue une autorité que

¹⁾ *Papauté schismatique*, p. 1.

le Christ ne lui a pas donnée, et que les textes des Ecritures que l'on invoque ne contiennent aucunement l'infaillibilité ecclésiastique absolue dont il s'agit. Nous disons que les «absolutistes» sur ce point traitent l'Eglise comme si elle était «divine», Dieu seul étant absolument infaillible; or, nous l'avons vu, l'Eglise n'est pas divine. L'assistance que le Christ lui a promise ne la divinise pas; elle n'est qu'une assistance, ce qui suppose que l'Eglise elle-même a des devoirs à remplir envers le Christ; le Christ l'assiste, mais elle doit de son côté se conformer aux enseignements du Christ et ne pas exiger de lui une nouvelle révélation qu'il n'a jamais promise. Ici comme ailleurs, le proverbe est vrai: Aide-toi, le ciel t'aidera; le Christ sera avec toi, si tu es avec lui.

Les infaillibilistes absolutistes détaillent et précisent ainsi leur objection précédente:

1^{re} objection: J.-C. lui-même a assuré ses disciples que le St-Esprit leur enseignerait *toutes choses, ille vos docebit omnia* (Jean, XIV, 26); que cet Esprit de vérité leur enseignera *toute vérité, docebit vos omnem veritatem* (XVI, 13). Donc tout ce que définit l'Eglise est vérité, donc elle est absolument infaillible.

Réponse: Vous dénaturez à plaisir la parole de J.-C. Les faits, avant tout, vous prouvent que l'Eglise ne connaît pas toutes choses; l'ignorance des théologiens et des patriarches est en effet immense, et elle le sera toujours. Si votre interprétation était exacte, les chrétiens devraient ne rien ignorer et connaître toutes les sciences, toutes les choses divines et humaines; or il n'en est pas ainsi.

Veillez considérer le contexte des fragments que vous citez. Il est dit: «Il vous enseignera toutes choses et vous suggérera tout ce que je vous aurai dit (et suggeret vobis omnia *quæcumque* dixero vobis).» Il ne s'agit donc que des enseignements formels de J.-C., que l'Eglise doit toujours se remémorer et que le St-Esprit saura lui suggérer. — Il est dit dans le second texte: «L'Esprit de vérité ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu (*quæcumque audiet loquetur*). Donc toute la vérité qu'il enseignera, c'est la vérité qu'il aura entendue du Verbe, de J.-C. même; donc, ici encore, il ne s'agit que des enseignements de J.-C.,

que l'Eglise doit transmettre au monde, mission qu'elle doit accomplir avec l'assistance de l'Esprit de vérité.

D'autres paroles du Christ confirment ce sens. Dans le même Evangile de Jean, il dit : *A me ipso facio nihil, sed sicut docuit me Pater, hæc loquor* (VIII, 28). Donc le Christ n'enseigne que ce que le Père lui a enseigné. De même, l'Eglise ne doit enseigner que ce que le Christ lui a enseigné ; sa mission n'est pas scientifique, mais exclusivement religieuse ; et sur le terrain religieux, elle n'est point une révélatrice, mais une transmetteuse, une gardienne de dépôt ; rien de plus. Et d'ailleurs, que faut-il de plus pour le salut du monde, que les enseignements mêmes du Sauveur ? qui pousserait le blasphème jusqu'à dire qu'ils sont insuffisants ?

Ce n'est pas tout. J.-C. a dit encore (Luc XII, 11-12) : « Devant les synagogues, les magistrats et les puissants, ne soyez pas inquiets de ce que vous direz, car le St-Esprit vous enseignera, à ce moment (*in ipsa hora*), ce que vous devrez dire. » Evidemment, ce n'est pas là une infaillibilité absolue, mais seulement restreinte, donc conditionnelle.

Et les *Actes* nous montrent que c'est aussi dans ce sens qu'agissaient et parlaient les disciples. Même lorsqu'ils étaient puissants dans les Ecritures, ils n'enseignaient pas les sciences, ni les subtilités de la métaphysique religieuse, mais seulement la voie du Seigneur *et les choses qui sont de Jésus* : *Potens in Scripturis, hic erat edoctus viam Domini... et docebat diligenter ea quæ sunt Jesu* (XVIII, 25). Et S. Paul faisait de même. Il enseignait le royaume de Dieu et les choses du Christ en toute confiance et sans prohibition : *Exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi et prophetis a mane usque ad vesperam... Prædicans regnum Dei et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo cum omni fiducia, sine prohibitione* (XXVIII, 23 et 31).

Donc ce que le St-Esprit enseignera au monde, c'est toute vérité contenue dans la révélation du Christ ; il fera mieux voir toutes les vérités que le Christ a enseignées et que les disciples n'avaient pas encore bien comprises ; elles sont d'une profondeur infinie, et toutes les générations, sous l'action de l'Esprit de vérité, peuvent et doivent toujours les mieux comprendre. Voilà le vrai progrès, la vraie évolution.

2^e objection: Le Christ a dit que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre l'Eglise. Donc aucune erreur ne peut exister dans l'Eglise romaine, écrivait Léon IX à Michel Cérulaire ¹⁾).

Réponse: Le Christ a dit que les portes de l'enfer ne seraient pas plus fortes que *la pierre*, c'est-à-dire la divinité du Fils de Dieu confessée par Pierre. Il n'est pas certain qu'il faille appliquer cette parole à l'Eglise même; rien ne l'exige ni dans le texte, ni dans le contexte; au contraire. Mais supposons qu'il s'agisse de l'Eglise et non de la confession de la divinité du Fils de Dieu. Le sens manifeste serait que l'Eglise ne sera jamais vaincue par l'enfer lorsqu'elle confessera la divinité du Fils de Dieu; cette confession de la divinité de J.-C. est trop essentielle dans ce texte pour qu'on puisse en faire abstraction. Donc ici encore, l'infaillibilité n'est que conditionnelle. Quant à l'application de cette parole à l'Eglise *romaine* ou à toute autre Eglise *particulière*, elle est manifestement contraire au véritable sens.

3^e objection: J.-C. a dit (Luc X, 16): «Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise.» Donc l'Eglise est infaillible; car, si elle pouvait enseigner l'erreur, on ne pourrait pas dire que celui qui l'écoute écoute J.-C.

Réponse: J.-C. suppose évidemment que ceux qui parlent en son nom, enseignent réellement ce qu'il leur a enseigné; il suppose évidemment qu'ils sont fidèles à leur mission, qu'ils ne la trahissent pas en dépassant leur mandat et en parlant de leur propre fond; et c'est à cette seule condition que ceux qui les écoutent, écoutent J.-C. Cela est si simple qu'on s'étonne qu'on puisse penser le contraire. Ne serait-il pas absurde que J.-C. eût déclaré son Eglise infaillible en toute circonstance, même quand elle enseignerait des doctrines qu'il ne lui aurait pas enseignées, par exemple: que le soleil tourne autour de la terre, ou qu'une bénédiction peut détruire une substance matérielle, ou qu'un homme peut être infaillible, etc., etc.?

4^e objection: Si le magistère de l'Eglise n'est pas infaillible, il ne peut pas trancher toutes les questions soulevées par les fidèles, et l'Eglise est alors en proie à toutes les divisions les plus funestes. C'est la destruction de l'Eglise.

¹⁾ Voir Guettée, *Papauté schismatique*, p. 359-360.

Réponse: D'abord, il n'y a pas d'autre magistère dans l'Eglise que celui de J.-C., J.-C. étant le seul Maître, le seul Docteur. C'est lui-même qui l'a formellement déclaré (Matth. XXIII, 8 et 10). Quiconque admet dans l'Eglise un autre magistère, est infidèle à J.-C. et à l'Eglise. — Ensuite, l'Eglise n'a pas pour mission de trancher toutes les questions qui peuvent passer par la tête des fidèles. Le Christ ne les a pas résolues, et l'Eglise ne saurait être plus tranchante que le Christ. Le salut ne consiste pas à répondre à toutes les questions que la subtilité humaine se plaît à discuter. Que les hommes soient divisés dans ces matières, c'est inévitable et utile. Ce qui importe, c'est qu'ils soient unis dans les enseignements mêmes du Christ. Cela est parfaitement suffisant pour le salut. Ne déplaçons pas la mission de l'Eglise; c'est le royaume de Dieu qui en pâtirait. L'histoire est là pour le prouver ¹⁾. Elle nous montre, en effet, comment l'Eglise romaine a introduit, pour son malheur, dans le dépôt des dogmes, une quantité d'opinions qu'elle a prises pour d'excellentes explications, qui ont paru telles un certain temps, mais dont la science a démontré ensuite la fausseté. Et alors, acculée dans l'erreur, cette malheureuse Eglise n'a pas pu se donner le démenti en matière dogmatique. Ses dogmes aujourd'hui apparaissent faux; le monde scientifique les rejette; quiconque a quelque peu de raison, d'instruction et d'indépendance, en fait des gorges chaudes. C'est le châtiment, bien mérité, de ses ambitions de prétendue maîtresse des Eglises. Des théologiens imprudents, cassants, ayant besoin de régenter et de trancher, l'ont flattée et l'ont poussée dans cette voie fatale. C'est Bossuet qui lui a dit: « L'Eglise sait *toujours toute vérité* dans le fond; » et dans sa vanité elle l'a cru! Elle aurait dû faire son examen de conscience et constater qu'elle ne connaît ni le *pourquoi* ni le *comment* des dogmes; que sa mission est de les prêcher et de les transmettre, et d'en laisser l'éclaircissement au cours des siècles, à l'évolution des esprits, au progrès des sciences. Elle a manqué de modestie. Autoritaire, elle a voulu révéler au monde des mystères que J.-C. lui-même n'avait pas jugé bon de révéler. C'est encore Bossuet qui, dans son ardeur de tout imposer, pressait en ces termes le

¹⁾ Voir la *Revue internat. de théologie*, octobre 1904, p. 621-627.

pape Innocent XII de condamner les opinions du cardinal Sfondrate sur le sort des enfants morts sans baptême. Bossuet croyait tout connaître, et, de plus, il voulait que chacun se pliât à ses opinions. La maxime « *in dubiis libertas* », lui était inconnue. « Rejetez, très saint Père, écrivait-il au pape susdit, *rejetez de l'Eglise de Dieu*, dont vous êtes le chef intègre, ces *opinions* indignes, énervantes, qui détruisent la piété sous prétexte de la servir... Si vous ne les extirpez pas de l'Eglise par un jugement net et clair, c'en est fait. On va crier contre Rome; on va dire qu'elle passe tout à ses partisans... Et l'esprit de témérité va prendre un nouvel essor! » Et aujourd'hui il est manifeste que la témérité était du côté de Bossuet. Qui partage actuellement ses opinions sur la plupart des points qu'il a voulu trancher? Et ce n'est pas seulement l'édifice théologique de Bossuet qui est « frappé de la foudre », comme dit M. Turmel¹⁾, ce sont les édifices d'à peu près tous les autres théologiens. Oui, la théologie change et elle doit changer, parce qu'elle est humaine, et insensé est celui qui essaie de l'arrêter. La Vérité divine seule est immuable. Répétons-le sans cesse avec la vieille Eglise: *in certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*.

Combien plus sage est M. Laberthonnière, lorsqu'il avertit en ces termes ceux de ses coreligionnaires impatientes qui exigent de l'Eglise enseignante une réponse à toutes leurs questions. « M. L., dit-il, s' imagine évidemment que le rôle de l'Eglise enseignante, à tout moment donné, c'est de fournir à l'Eglise enseignée des réponses immédiates et directes aux questions qu'elle pose: l'une n'aurait qu'à parler, l'autre qu'à écouter, et ainsi nous recevrons sans effort et sans peine la vérité toute faite. *Eh bien! non, les choses ne se sont jamais passées et ne se passeront jamais de la sorte*. Et le demander, et s'y attendre, c'est courir au devant d'une *déception désastreuse*. M. L. oublie qu'il a été dit: Cherchez et vous trouverez. Il suppose que son rôle à lui c'est d'aller de ci de là, ramassant au hasard les difficultés qu'il rencontre, et après s'en être chargé, pliant sous le fardeau, de s'arrêter au bord du chemin et d'attendre, inerte, qu'on vienne l'en délivrer. On ne viendra pas. Et s'il souffre, et s'il pleure, ses souffrances

¹⁾ *Revue du clergé français*, 15 juillet 1906, p. 337.

et ses pleurs seront stériles. Ce qu'il faut ici, c'est du courage¹⁾. » Quel courage? Le courage de réfléchir davantage sur les enseignements du Christ, de les approfondir à la lumière de la raison et du cœur, de la science et de la conscience. Ce courage sera toujours récompensé, en ce sens qu'il nous montrera que ce que nous savons en fait de religion est toujours suffisant pour faire de nous des honnêtes gens, et même des saints, et par conséquent pour nous faire avancer toujours dans la voie du salut. N'est-ce pas là toute la religion?

5^e Objection: Si l'Eglise était liée par le dépôt qui lui a été confié, liée au point de ne pouvoir y ajouter aucune des explications qui lui paraissent utiles, les idées de *dépôt* et de *tradition* équivaldraient aux idées d'arrêt et de borne; aucun progrès ne serait possible dans l'Eglise; ce serait la stagnation et la mort. Lavisse a dit avec raison: « La tradition n'est qu'une transmission continue du passé au présent, qui en prend ce qu'il veut ou ce qu'il peut, corrige, retranche, ajoute. Une tradition qui prétend s'arrêter à un moment donné n'est plus une tradition, c'est une borne ».

Réponse: La loi des choses *humaines* étant de progresser, il est évident que la tradition qui prétendrait en arrêter le cours et le progrès serait une fausse tradition. C'est ainsi que nous proclamons la nécessité de l'évolution et du progrès dans les choses *théologiques*, qui ne sont que des explications humaines de la foi, et dans les choses *disciplinaires* et *ecclésiastiques*, qui ne sont que des applications humaines de la morale. Mais il n'en est pas ainsi des choses *divines*. Les choses divines sont éternelles en elles-mêmes comme les inaltérables axiomes de la raison; les enseignements du Christ ne sauraient être modifiés par quiconque les tient pour divins. Ils peuvent et doivent être toujours *mieux connus*, à mesure que nos intelligences, mieux éclairées par les progrès des sciences, en découvrent davantage la vérité, la sagesse, la beauté, la profondeur infinie. Tel est le progrès, qu'aucune tradition humaine ne saurait enrayer. La tradition-borne, signalée par Lavisse, n'est donc pas la nôtre; il ne parle que des traditions humaines qui doivent toujours s'améliorer, et non pas des vé-

¹⁾ *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1907, p. 426.

rités divines, qui doivent être toujours maintenues dans leur objectivité, mais dont la connaissance humaine et scientifique doit toujours se perfectionner. La transmission d'un dépôt est chose sacrée, surtout quand ce dépôt est tenu pour divin; ce qui n'est pas sacré, ce qui est même erroné, ce qui doit donc être repoussé, c'est le maintien d'une opinion erronée, même si ce maintien est fondé sur le respect du passé: le respect de la vérité et de la science doit l'emporter sur le respect du passé.

6^e Objection: Il a toujours été admis que l'Eglise est infaillible dans les conciles œcuméniques; que les définitions qu'elle y a formulées sont définitives, irrévocables; donc, qu'alors elle est infaillible absolument.

Réponse: Tel n'est pas le sens de l'infaillibilité des conciles œcuméniques. Aucun n'a été tenu pour infaillible dans le sens absolu: car tous ont eu besoin de la ratification de leurs décisions par l'Eglise universelle; tous n'ont été considérés comme organes fidèles de l'Eglise qu'après le contrôle et l'adhésion de l'Eglise même. C'est du simple bon sens, tout concile, même dit œcuménique, ne pouvant être par lui-même la représentation exacte de l'Eglise. Aussi les formules dogmatiques rédigées par les conciles sont-elles tenues pour relatives et perfectibles dans leur rédaction; de fait, le concile de Constantinople de 381, qui cependant n'était œcuménique ni dans sa convocation, ni dans sa composition, a retouché le symbole du concile de Nicée de 325. D'où il est clair que tout concile, même œcuménique, peut être perfectionné par un autre, et que ce qu'un concile a fait, un autre peut le faire. «Un concile œcuménique, dit Guettée, n'a-t-il pas autant de droits qu'un autre concile de même nature?» ¹⁾ Le fait que l'Eglise n'a pas songé à conserver les actes des conciles œcuméniques de 325 et de 381, actes qui sans doute n'ont jamais été rédigés, prouve clairement que de tels documents, à ses yeux, n'étaient pas des documents d'infaillibilité. — Ce sont choses jugées, dit-on, donc terminées, irrévocables et irrevisables. Erreur! Aucun jugement humain n'est irrevisable et irrévocable; l'histoire est remplie de corrections infligées par l'opinion mieux informée à des jugements qu'on croyait d'une certitude

¹⁾ *Ouvr. cité*, p. 190.

absolue et qui étaient erronés. C'est la parole de Dieu qui seule est éternelle et irréfutable.

Que l'on veuille bien se reporter à la lettre de Petitpied à l'évêque de Montpellier, du 8 septembre 1724; lettre dans laquelle il enseigne cette même doctrine, en rappelant qu'elle était aussi celle de Fénelon, d'Alphonse de Castro, voire même de Bellarmin, de Baronius et de « bien d'autres », qui, malgré la condamnation infligée au pape Honorius par plusieurs conciles œcuméniques, ont prétendu avoir le droit de justifier les lettres de ce pape. Ces théologiens ont professé que l'Eglise, même en concile œcuménique, n'est pas infaillible dans la déclaration des faits *non révélés*, et que par conséquent « on peut en sûreté, *tutò*, ne point adhérer à ce qui aurait été décidé par l'Eglise même sur de simples faits, lorsqu'on a de justes raisons d'en douter » ¹⁾.

7^e Objection: Il a toujours été admis que l'Eglise est infaillible dans les choses de foi et de mœurs, et cela absolument.

Réponse: Ne jouons pas sur les mots. Déjà le mot « mœurs » signifie choses relatives et changeantes, donc choses qui ne sauraient être prises dans un sens absolu, ni être jugées dans un sens absolu. De fait, on a toujours, dans l'Eglise, demandé la réforme des mœurs, lesquelles n'ont jamais été tenues pour irréfutables et infaillibles. Quant au mot « foi », on sait qu'à la troisième session du concile de Constance, le cardinal de Florence dit que le concile ne se séparerait pas sans que l'Eglise n'ait été réformée *in fide* et moribus ²⁾. Tabaraud explique cet aveu en ce sens que l'erreur ultramontaine sur la trop grande puissance attribuée au pape devait être corrigée, et que le concile en effet la corrigea en soumettant le pape au concile général ³⁾. Bossuet a avoué, de son côté, que, « quoique la saine doctrine subsistât toujours dans l'Eglise, *elle n'y était pas bien expliquée par tous les prédicateurs*, plusieurs ne prêchant que les indulgences » ⁴⁾. Donc les doctrines des écoles de théologie, même de l'école de Rome, ont besoin d'être réformées; elles ne sont donc ni dogmatiques ni infaillibles. Donc,

¹⁾ Voir la *Revue*, janvier 1906, p. 11 et 12 (XXII-XXIV).

²⁾ *Concile*, Labbe, tome XII, col. 18.

³⁾ *Histoire critique*, p. 492.

⁴⁾ *Hist. des variations*, l. V, § 1.

déjà à ce point de vue, la fameuse formule de l'infailibilité de l'Eglise *de fide et moribus* ne saurait être admise dans le sens absolu.

Mais reprenons les choses de plus haut, vu la gravité de la question.

On sait, en effet, que Rome s'est adjudgé l'infailibilité dans les choses concernant « la foi et les mœurs »; que le concile du Vatican a ratifié et dogmatisé cette doctrine; et même qu'en cela Rome s'est donné des apparences de libéralisme, ayant l'air de dire qu'elle pourrait être infailible dans un domaine plus étendu, mais que, par sagesse, par modération, par libéralisme, elle a consenti à restreindre ainsi le cercle de sa juridiction et de ses privilèges divins!

Le fait est que cette modération n'est qu'un leurre: car 1° par *foi* Rome entend non ce que le Christ a enseigné et décrété lui-même, mais tout ce qu'il lui plaît, à elle, d'enseigner et de décréter au nom du Christ, en l'attribuant au Christ, le pape étant le vicaire du Christ et le Christ étant naturellement toujours derrière son vicaire pour le soutenir en toute hypothèse; — 2° par *mœurs*, Rome entend toutes les choses de la vie privée et publique, civile et politique, toutes les traditions et tous les usages, toutes les lois et les prescriptions, etc. En sorte que Rome est ainsi maîtresse des individus, des familles, des nations, des royaumes et des empires; et si elle n'exerce pas de fait cette domination absolue, elle s'en reconnaît du moins le droit, et le droit fait partie de sa primauté et de son dogme, dit-elle.

Or, les prétentions contenues dans cette formule sont dénuées de tout fondement.

Premièrement, rien dans l'Ecriture n'autorise l'emploi de cette formule, qui n'est qu'une formule *d'école* et non de révélation divine. Le Christ, en effet, ne l'a pas enseignée, et les apôtres pas davantage. Dans le *Traité de l'Eglise chrétienne en général*, on précise soit ce qui concerne l'autorité de l'Eglise, soit son infailibilité; tous les textes qui relatent les paroles du Christ sur ce point, y sont examinés dans leur sens obvie et à la lumière des explications des Pères, et aucun n'établit la formule en question. Ce qui ressort de tous, c'est que le Christ lui-même est la lumière, la voie, la vérité, la vie; que celui qui le suit ne marche pas dans les ténèbres; donc, que

pour ne pas marcher dans les ténèbres, il faut le suivre; que l'Eglise est chargée de redire ou de transmettre au monde tout ce que le Christ lui a enseigné, et cela seulement. Donc les enseignements et les préceptes de J.-C., tel est le cercle dans lequel l'Eglise doit se renfermer: car elle n'est pas chargée de faire une seconde révélation pour compléter les lacunes ou les obscurités que le Christ lui-même n'a pas voulu franchir. Elle est une dépositaire, rien de plus, et elle doit conserver ce dépôt intact (*depositum custodi*), sans en rien retrancher, et sans y rien ajouter.

La croissance de l'Eglise (car l'arbre doit grandir) n'est pas la croissance du dogme: car ni l'Eglise n'est le dogme, ni le dogme n'est l'Eglise. Dire que l'Eglise est infaillible lorsqu'elle définit des choses touchant la foi, c'est se tenir dans l'amphibologie: car cela peut signifier que, lorsque l'Eglise répète ou transmet les décrets, les dogmes, les enseignements, les préceptes que le Christ lui a révélés et imposés, elle ne peut pas se tromper; et ceci, tout le monde l'admet, c'est la véritable infaillibilité de l'Eglise, infaillibilité relative et conditionnelle, en ce sens que l'Eglise doit être subordonnée à ce que le Christ a enseigné et ordonné, et non réciproquement; — en outre, la phrase susdite peut signifier aussi que, dès que l'Eglise enseignera une chose, cette chose sera un dogme, *ipso facto*, quelle qu'elle soit, et que le Christ la ratifiera certainement. Une telle infaillibilité, absolue, inconditionnelle, *de omni re scibili*, ou touchant de très loin à la foi (comme les faits dits dogmatiques), est inadmissible, soit parce que c'est de la pure fantaisie, pas une parole de J.-C. ne la justifiant, soit parce que la raison humaine ne saurait tenter Dieu à ce point d'exiger qu'il intervînt dans tout ce qu'il plairait aux hommes de discuter en matière de religion. Les théologiens ont prouvé qu'ils discutent de tout, même de ce que le Christ ne leur a pas enseigné, même de ce qu'ils ne savent pas; que c'est précisément à ces sortes de questions qu'ils tiennent le plus, beaucoup plus qu'à ce que le Christ a clairement révélé; que ce sont leurs propres théories, leurs explications systématiques, qu'ils veulent définir, dogmatiser, imposer comme des dogmes; que c'est ainsi que l'Eglise romaine (ou plutôt la papauté) a procédé, dans les conciles qu'elle a tenus à Lyon, à Vienne, au Latran, à Florence, au Vatican, etc.

Secondement, on trouve dans les écrits des Pères des explications tout à fait conformes à celle qui vient d'être donnée, sur l'autorité de l'Eglise, sur celle des conciles, sur les définitions ecclésiastiques. Or, les Pères qui se sont exprimés dans ce sens, ne sauraient être traités d'hérétiques, ni mis hors la loi. Donc les chrétiens d'aujourd'hui qui parlent comme eux, ne sauraient être taxés d'hétérodoxie.

Troisièmement, l'histoire de l'Eglise des huit premiers siècles n'a jamais mentionné, que je sache, la formule en question. Elle mentionne, au contraire, des faits où l'on voit que même les mots employés dans les formules dogmatiques, mots que l'on croyait évidemment les meilleurs au moment où on les a employés, ont paru ensuite imparfaits, et que des théologiens non suspects se sont montrés disposés à les écarter, ou du moins à ne pas les déclarer obligatoires. Tel est le concept que l'on a eu de l'infaillibilité de l'Eglise: infaillibilité manifestement relative, imparfaite, conditionnelle, et dont la solidité consiste tout entière dans la fidélité à J.-C. même, qui seul est la pierre fondamentale: *petra autem erat Christus*. Rappelons qu'interpréter ce texte: « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle », de manière à en faire sortir la thèse de l'infaillibilité absolue de l'Eglise, c'est violer les règles les plus élémentaires de la philologie et de l'histoire.

Quatrièmement, la raison aussi démontre que l'infaillibilité absolue *touchant les mœurs* est inacceptable, contraire à l'évidence des faits, etc. Les « mœurs » ont toujours varié de pays à pays, de nation à nation, de siècle à siècle. Dira-t-on que l'Eglise est infaillible si elle varie comme les mœurs, si elle enseigne aujourd'hui telle notion, demain telle autre, etc.? Non. De fait, l'Eglise a toujours reconnu que la discipline est chose variable, et elle n'a jamais revendiqué le privilège de l'infaillibilité dans ses décrets disciplinaires. Dès lors, il ne semble pas facile de préciser ce que pourrait signifier une infaillibilité *de moribus*.

Si l'on veut dire que l'Eglise, en prêchant les préceptes que J.-C. nous a donnés pour nous sanctifier, ne peut pas se tromper, et qu'alors, en obéissant à ces préceptes, en pratiquant consciencieusement ces moyens de salut, en recevant dignement ces sacrements, nous nous sanctifions infailliblement, rien de plus juste. Mais c'est parler de la *sainteté* et non des

mœurs. De fait, le Christ nous a instruits pour nous sanctifier, il nous a indiqué les vices à éviter, les vertus à pratiquer : tel est le travail de sanctification qu'il nous a imposé. Mais il n'a rien transmis à son Eglise sur les usages, sur les traditions, sur toutes les façons d'agir qui varient de l'Orient à l'Occident, d'époque à époque ; donc celle-ci n'a reçu du Christ aucune mission pour traiter de ces choses, pour diriger la politique des nations, pour s'immiscer dans les choses séculières. *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus* (S. Paul, II Tim. 2, 4) . . Il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. J.-C. a expressément distingué ces deux ordres de choses.

Si donc on veut dire, en employant la formule susdite, que l'Eglise peut s'aventurer sur le terrain des « *mœurs* », des actes privés et sociaux, du droit public qui règle ces choses, du gouvernement qui administre la justice d'après les lois, etc., on se trompe. L'Eglise n'a jamais reçu de J.-C. ce pouvoir, et elle ne saurait elle-même se l'adjuger. Le pape, en s'attribuant le privilège que ses flatteurs ont fait miroiter à ses yeux, a été d'une crédulité qui ne prouve que sa propre *faillibilité*.

Que les partisans de la formule en question veuillent bien considérer, comme je l'ai déjà insinué, que, si l'Eglise pouvait donner comme infaillibles, c'est-à-dire comme dogmes, les décisions de ses théologiens ou de sa hiérarchie sur les *matières* qu'il leur plaît de discuter, elle ajouterait évidemment quelque chose d'autre au dépôt de la révélation, elle enseignerait des choses que le Christ n'a pas enseignées, elle ferait donc, par ses explications nouvelles, inconnues jusque-là, souvent même changeantes, elle ferait, dis-je, une seconde révélation, manifestement distincte de celle de J.-C. Or, nous disons que telle n'est pas sa mission ; qu'elle n'a pas ce droit ; qu'elle doit se renfermer strictement dans le domaine que le Christ lui a tracé en disant : *docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis* (Matth. 28, 20) . . . *Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine* ; et *quod in aure auditis, prædicate super tecta* (Matth. 10, 27). Rappelons que le texte : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel », ne signifie nullement : Toutes les questions qu'il vous plaira de résoudre sur la terre, touchant la foi et les *mœurs*, elles seront résolues dans le ciel absolument comme vous les aurez résolues sur la

terre. Une telle promesse eût paru de la folie. Le Christ a dit simplement : Tout ce que vous délierez sur la terre en prêchant ce que je vous ai enseigné de la part de mon Père qui m'a envoyé (tu es *Christus filius Dei vivi*), sera délié dans le ciel, c'est-à-dire, toutes les âmes que vous aurez délivrées du mal en leur faisant connaître ce que moi, Fils de Dieu, je vous ai fait connaître, seront réellement délivrées aux yeux du Père, qui leur fera une place à sa droite dans le ciel.

Telle est, en résumé, la doctrine qui a été enseignée dans l'ancienne Eglise sur ce point. Si nous nous trompons, qu'on veuille bien nous citer les textes et les faits prouvant que *l'Eglise* (je ne dis pas telle Eglise particulière, ni telle école théologique, ni telle fraction de la hiérarchie, mais *l'Eglise, l'Eglise universelle*) s'est attribué, soit à elle, soit au pape, l'infailibilité *absolue*, donc inconditionnelle et constante, sur ce que nos adversaires appellent *la foi*, expression très élastique et très obscure dans leur système théologique, et sur ce qu'ils appellent *les mœurs*, expression plus élastique et plus obscure encore. Nous attendons leurs *preuves*. En attendant, nous maintenons les nôtres.

La formule *ex cathedra* est antérieure à la formule *de fide et moribus*. Celle-là est dans Bossuet (*Defensio Declar. III. Pars, L. 10, c. 37*), mais non celle-ci en toutes lettres. Bossuet dit : « *Hæc dicunt evenire etiam in iis quæ ad fidem moresque spectent.* » Et cette infailibilité appliquée au pape, il la rejette. Il se demande ce qu'il faut penser de la formule *ex cathedra* : « *At si licet adversariis hæc ex cerebro comminisci atque his explicare, quid sit ex cathedra ; et nobis licebit ex cathedra id dicere quod ex communi traditione et consensione sit proditum.* » Donc Bossuet lui-même ramène la question de l'infailibilité à notre critérium : *quod ex communi traditione et consensione sit proditum*. Voilà bien l'accord unanime et universel. Il ne parle pas de la constance explicitement, sans doute parce qu'elle est implicitement contenue dans les mots *communi traditione* et *consensione*. Bossuet n'aimait pas insister sur le *quod semper*, parce qu'il connaissait les variations de l'Eglise romaine dans le cours des siècles. Leibniz les lui avait fait remarquer et l'avait fort embarrassé. Quoi qu'il en soit, même encore selon Bossuet, l'infailibilité de l'Eglise n'est réalisée que dans l'application du *quod ubique, quod semper, quod ab*

omnibus creditum est. C'est tout ce que l'on veut dire lorsqu'on parle de l'infailibilité relative ou conditionnelle de l'Eglise.

Donc, l'ancienne Eglise ne s'est jamais considérée comme un tribunal dogmatique, ayant le droit de faire des dogmes à son gré et de rendre sur toutes choses des sentences infailibles et irrévocables. Elle s'est contentée d'user de son critérium catholique, qui la mettait à même de connaître sûrement et infailiblement les enseignements de J.-C. tels qu'ils ont toujours été crus universellement. Cela lui a suffi pour déjouer et écarter les hérésies, et pour maintenir objectivement la vraie foi.

C'est la papauté romaine surtout qui a oublié et violé le critérium catholique, et qui l'a remplacé par le prétendu tribunal dogmatique, proclamé par elle infailible, soit d'abord de ses conciles romains, soit ensuite de son pape. Le magistère romain, le tribunal romain a triomphé au concile de Trente et surtout au concile du Vatican. De nombreux gallicans ont renoncé à l'ancien gallicanisme et ont accepté les innovations ultramontaines. De nombreux anglicans ont fait de même et se sont laissé ultramontaniser; on en voit aujourd'hui les conséquences dans le ritualisme. De même, de nombreux Orientaux, sous des influences occidentales jésuitico-politiques, se sont laissé entraîner à la théologie romaniste, les uns modérément selon le point de vue des Bossuet, des Dez, etc., d'autres plus complètement, comme on l'a vu chez les adversaires grecs et russes des anciens-catholiques.

Les anciens-catholiques se sont défendus en restant exactement sur le terrain dogmatique (je ne dis pas théologique) de l'ancienne Eglise indivisée, en appliquant exactement le critérium catholique et orthodoxe, et en constatant historiquement le fait de la croyance ou de la non-croyance de l'Eglise universelle à telle ou telle doctrine. En ne reconnaissant d'autres dogmes que les enseignements, historiquement constatés, de J.-C., ils ont le sentiment qu'ils sauvent la véritable infailibilité de l'Eglise, et la préservent soit des attaques de l'incrédulité qui la nie, soit des attaques de l'ultramontanisme qui la fausse. L'ancienne Eglise n'a été ni incrédule, ni ultramontaine. La notion ultramontaine d'une infailibilité ecclésiastique absolue est fausse; jamais l'ancienne Eglise catholique ne l'a enseignée; il n'y en a pas trace dans l'ecclésiologie des Tertullien, des Irénée, des Cyprien, des Augustin, des Basile, des Grégoire de Nazianze, des Chrysostome.

VI.

Quelques conclusions :

1° L'Eglise n'est pas la hiérarchie, mais la société des fidèles. Donc quand même les cinq patriarches failliraient, l'Eglise ne faillirait pas pour cela.

2° Jamais *toute* l'Eglise n'est dans la vérité, parce qu'il y a toujours des membres de l'Eglise qui sont erronés. Jamais *toute* l'Eglise n'est dans la sainteté, parce qu'il y a toujours des membres de l'Eglise qui sont coupables.

3° De même, jamais *toute* l'Eglise n'est et ne peut être dans l'hérésie et dans le crime, parce qu'il y a toujours et qu'il y aura toujours des membres de l'Eglise qui connaissent la vérité et qui font le bien, suivant les ordres du Christ. Donc nous ne dirons jamais que toute l'Eglise est faillible, mais seulement qu'une partie l'est ou que telle Eglise particulière l'est. Donc les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise, bien qu'elles puissent prévaloir contre une partie; d'ailleurs ce texte (*portæ inferi*, etc.) n'a pas cette signification; son vrai sens est que l'enfer ne détruira jamais cette vérité fondamentale, à savoir : que le Christ est le fils du Dieu vivant. Rien de plus.

4° Il est erroné de prétendre que, sans l'infailibilité absolue de l'Eglise, les chrétiens n'auraient plus à s'appuyer sur elle, mais seulement sur leur raison individuelle et sur la Bible, et que c'est là l'erreur protestante. D'abord, nous avons démontré que l'infailibilité conditionnelle suffit; qu'avec une exacte application du critérium catholique on a la certitude de connaître la vraie doctrine de J.-C., et, de plus, que toute l'Eglise ne saurait faillir. Ensuite, le Christ étant toujours au milieu des fidèles, réunis en son nom, ceux-ci ne sont jamais abandonnés. Dans de telles conditions, l'Eglise n'est nullement en péril.

5° Prétendre que l'Eglise doit pouvoir enseigner la vérité absolument, est une amphibologie. L'Eglise enseigne la vérité absolument quand elle répète ce que le Christ lui a enseigné; sinon, non. La vérité enseignée par le Christ suffit à tous les besoins religieux de l'humanité; sans quoi, il aurait dit davantage. L'Eglise n'a pour mission ni d'ajouter à la révélation du

Christ, ni de résoudre tous les problèmes que nous soulevons, ni d'enseigner ce qui lui plaît. Quand les cinq patriarches se réuniraient avec tous les évêques pour décider une question que le Christ n'a pas enseignée, ils pourraient certainement *errer*, et leur prétendue décision ne serait nullement la vérité absolue.

6° Dire qu'il y a des choses *jugées* sur lesquelles on ne peut plus revenir, c'est avancer une opinion discutable : car il n'y a rien d'absolu ni de définitif dans les jugements des hommes. L'histoire ne nous montre-t-elle pas chaque jour des jugements qui passaient pour absolus et qui étaient erronés ? Nous avons donc le droit et le devoir de *tout* scruter, même les profondeurs de Dieu, de mieux voir et de ne retenir que ce qui est bon : Spiritus omnia scrutatur, etiam profunda Dei (*I Cor. II, 10*).... Omnia probate; quod bonum est tenete (*I Thess. V, 21*).

7° Donc l'union des Eglises chrétiennes ne peut se faire que dans la vérité divine, c'est-à-dire dans la profession des enseignements de J.-C., et dans la liberté de l'esprit, qui a le droit de tout éprouver. Dans un tel état de choses, il faut que les théologiens de toutes les Eglises élargissent leur intelligence et leur cœur : leur intelligence, en cessant de traiter de sophismes les raisons qu'ils ne réfutent pas; en forçant leur compas à s'ouvrir au-delà de l'angle trop restreint auquel ils se sont accoutumés depuis trop de siècles; *leur cœur*, en développant la faculté de sympathie, de charité, d'union, qu'ils ont laissée s'atrophier, dans les disputes souvent haineuses qui les ont absorbés.

8° Les théologiens et les évêques qui renvoient à *plus tard* l'union ecclésiastique dont les anciens-catholiques demandent le rétablissement, n'ont qu'à relire les paroles suivantes de S. Cyprien au pape Corneille : « Il ne faut pas confondre avec les apostats qui sont retournés au monde et vivent en payens, ou avec les hérétiques qui tournent contre l'Eglise des armes parricides; il ne faut pas confondre, dis-je, avec ces criminels ceux qui n'ont pas quitté le seuil de l'Eglise, qui n'ont cessé d'implorer avec larmes la clémence divine, et qui déclarent maintenant être prêts au combat, prêts à lutter courageusement pour le nom du Seigneur et pour leur salut... Obéissant

à l'inspiration du S. Esprit, il nous a plu de rassembler dans le camp les soldats du Christ à l'approche de l'ennemi. Nous croyons que la pensée de la miséricorde paternelle de Dieu vous conduira à la même décision. Que si, parmi nos collègues, il s'en trouve un qui, à l'approche du combat, estime ne pas devoir donner la paix aux frères et aux sœurs, *il aura à rendre compte au Seigneur*, le jour du jugement, de son excommunication inopportune ou de sa sévérité inhumaine. Quant à nous, nous avons tenu le langage de la foi, de la charité, de la sollicitude pastorale . . . »

9° Je n'ai point ici à analyser, encore moins à juger, la situation théologique des diverses Eglises chrétiennes. Mais il est permis à tous et à chacun de remarquer ce qui éclate aux yeux de tous, et de tenir compte des éléments qui s'agitent dans le sein de chacune. Dans toutes, des modifications sont réclamées, et dans toutes, des modifications sont en train de se réaliser. Dans aucune le *statu quo ante* n'est désormais possible. Bon gré mal gré, une nouvelle théologie s'impose, des points de vue nouveaux et plus exacts surgissent, des considérations nouvelles et plus sérieuses appellent l'attention des esprits réfléchis et se substituent forcément aux arguments périmés. Les impasses dogmatiques où des théologiens maladroits et routiniers avaient poussé et enfermé les questions, apparaissent enfin ce qu'elles sont : des impasses sophistiques, fondées sur une logomachie absolument discréditée. Il faut en sortir, et déjà l'on en sort, malgré la timidité bien compréhensible de ceux qui ne veulent pas déménager. Rome, en particulier, a bouleversé, avec sa papauté, toute l'ecclésiologie catholique ; à son tour, l'ecclésiologie catholique va bouleverser la papauté et rendre à la petite ville de Rome sa modeste et juste valeur, en supprimant ses prétentions mondiales inconnues à la véritable Eglise catholique d'autrefois : *orbis major urbe*. Les autres Eglises particulières agiront en conséquence, parce qu'aucune ne saurait se soustraire à ce qui affecte les intérêts de toutes. Que Dieu accorde à chacune l'intelligence et la force nécessaires !

E. MICHAUD.
